FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

PEREQUATION ARBITRALE

Saison 2021/2022

Note club de D1

Lors du Comité Directeur du district le 16 mai 2017 il a été décidé que les clubs de D1 pratiqueraient la péréquation arbitrale sur les 7 groupes (existant depuis 2012 sur les 3 groupes D1 du sud)

Précision du règlement

A Les frais déplacement et préparation des arbitres seront supportés par le club recevant. Ils sont décomptés de mairie à mairie (aller et retour) distance la plus courte.

B Les frais déplacement et préparation des *arbitres assistants* (exceptionnel) seront supportés par le ou les clubs demandeurs.

C Le club recevant adresse un exemplaire de la fiche de frais (voir modèle en annexe) au district en 2 fois (soit fin de la poule aller et fin poule retour) ou après chaque match.

D Toutes les fiches devront être adressées au district soit par la poste 2 Ave Georges Pompidou 29200 BREST ou par mail à l'adresse suivante : sserre@foot29.fff.fr au **plus tard 8 jours après la fin du championnat**

E La fiche de frais est mise à disposition par le club recevant, et validée par le responsable de chaque club

F Le District établi en fin de saison

< Un récapitulatif des frais supportés par chaque club

< La moyenne des frais et examine la situation de chaque club par rapport à cette moyenne

< La somme due aux clubs « créditeurs » leur est reversée

< La somme due par les clubs « débiteurs » leur est réclamée

G **Si lors du bilan final en fin de saison il manque des fiches il sera pris en compte le mini perceptible soit pour saison 2020/21 - 50,00€ - pour la remplacer**.